



NOTE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

COMMUNE DE SAINT-PAULIEN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Comme présenté précédemment pour le compte administratif 2016 dans le cadre général du budget, le conseil municipal a voté le budget primitif le 2 mai 2017.

Le compte administratif de l'exercice 2016 dégage un excédent en fonctionnement de 188 786.43 € celui-ci vient couvrir obligatoirement :

- le déficit de clôture en investissement de 94 411.45 €,
- les restes à réaliser sur l'année 2016 soit un déficit de 82 783 € € (différence de 317 417 € de recettes attendues – les dépenses engagées soit 400 200 €)

Et dégage donc un déficit de clôture après RAR de 177 194.45 €.

L'affectation du résultat de l'année 2016 a donc été approuvée pour la somme de 177 194.45 € en investissement et 11 591.18 € en crédit report de fonctionnement sur l'exercice 2017.

Pour l'année 2017 le budget primitif a été établi sur une volonté toujours affirmée de :

- **continuité** de la stabilité fiscale

pour la **34^{ème} année**, étant entendu que suite à l'intégration à la communauté d'agglomération du PUY de l'ancienne communauté de communes des Portes d'Auvergne, la volonté des élus étant de respecter le principe de stricte neutralité fiscale pour les contribuables, les communes et la nouvelle communauté par l'application d'une solution alternative de variation des taux moyens pondérés des EPCI préexistants avec ajustement à la hausse ou à la baisse des taux communaux (après débasage).

En effet, l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération aux communes permettra de neutraliser les pertes ou les gains de produits générés par l'application des nouvelles compétences et des nouveaux taux qui pour notre commune seraient les suivants :

Pour rappel les taux communaux 2016 avec ceux de l'ancienne communauté de communes des Portes d'Auvergne étaient les suivants :

Taxes	Taux cne	Taux ccpa	cumuls
habitation	13.12 %	5.26 %	18.38 %
Foncier bâti	9.66 %	4.24 %	13.90 %
Foncier non bâti	65.90 %	15.30 %	81.20 %

Nouveaux taux communaux adoptés le 2 mai 17 et taux nouvel EPCI (communauté d'aggllo)

Taxes	nouveaux Taux cne	nouveauxTaux epci/agglo	cumuls
habitation	8.96 %	9.42 %	18.38 %
Foncier bâti	13.13 %	0.77 %	13.90 %
Foncier non bâti	69.27 %	11.93 %	81.20 %

L'assiette des bases d'imposition de la commune progresse encore :

	Taxe habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti	CFE
Assiette 2014	2 484 119	2 093 242	81 012	469 446
Assiette 2015	2 680 207	2 172 475	82 376	489 718
Assiette 2016	2 605 556	2 184 607	82 789	503 500
Assiette 2017	2 655 000	2 223 000	82 700	0.00

Ce qui dégage un produit des taxes comme suit :

Produit des taxes en €	Taxe habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti	Compensation relais taxe professionnelle			Allocations compensatrices (TH-TF-TFNB-TP)
				CFE	CVAE/IFER/TASCOM	Prélèvement FNGIR	
2016	357 782	210 395	54 565	96 615	91 879	- 42 026	46 597
2017 * hors compensation	237 888	291 880	57 286	0.00	0.00	-42 026	38 615

* Avec modulation dérogatoire de l'attribution de compensation (par la nouvelle agglomération du PUY) fixée provisoirement à la somme de **381 539 €** pour notre commune en plus du produit des taxes.

Il précise que le budget prévisionnel permet de dégager un autofinancement brut de la section de fonctionnement de l'ordre de 535 669 € permettant ainsi de couvrir les apports aux différents budgets annexes tels que Lotissement communal Montée du Lac, Ccas, Zone commerciale la Prade, Résidence Haut Solier, et dégage au final un virement prévisionnel à la section d'investissement de 436 993.00 €, pour un budget équilibré à la somme de 1 994 028 €.

Pour ce qui est du budget d'investissement et prenant en compte des recettes à hauteur de **1 810 826 €** après déduction des dépenses obligatoires telles que : remboursement d'emprunts, couverture du déficit de l'exercice précédent, les opérations engagées sur 2016 (rar) il se dégage une capacité d'autofinancement nette de près de 1 090 859 € permettant d'autofinancer des travaux.

Notre capacité d'endettement se réduisant de plus de 120 000 € sur deux ans, notre marge d'encours nous permet d'emprunter 1 800 000 € en vue de réaliser les projets d'ici 3 ans.

Les travaux d'investissement pour l'année 2017 sont évalués à la somme de 2 650 000 € ce qui dégage un recours à l'emprunt pour équilibrer le budget si l'on réalisait tous les programmes dans l'année de l'ordre de 1 500 000 €.

Les principaux gros travaux en 2017 étant :

- Enfouissement réseaux Chavagnac, motte féodale et rues adjacentes et extinction nocturne EP programmable sur tous les points de commande
- travaux d'accessibilité sur les bâtiments communaux (addap)
- réhabilitation concessions cimetière,
- Création de deux tennis couverts
- Déconstruction quartier des pas perdus
- Réhabilitation de l'usine bongiraud
- Financement programme OCM aux artisans et commerces locaux
- achat de matériels
- acquisition terrain pour services municipaux
- Parc de loisirs chaland
- Aménagement des voies internes des villages par programmation annuelle.

D'ici la fin du mandat :

* aménagement du giratoire vers la gendarmerie,

* réhabilitation de la place Jeanne d'Arc

* création d'une voie d'accès au complexe aqua récréatif permettant de désenclaver la rue Gallien d'Adiac et Clos Favier.

* Aménagement des rues Motte Féodale et rues adjacentes suite restructuration des réseaux EU/EP/AEP.

A l'unanimité, le budget général 2017 qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 1 994 028.33 € et en investissement à 3 369 390.62 € a été adopté.

Le Maire, L DUPLOMB

Le 12 mai 2017